

Des régimes parlementaires ou un régime parlementaire ?

Par **Sarah**, le **08/10/2014** à **16:27**

Bonjour à tous !!

Alors voila je dois faire ma première dissert en droit constit, le sujet étant: doit on parler du régime parlementaire ou des régimes parlementaires ?

Ma problématique est : En raison de la diversité des régimes parlementaires, est-il toujours possible d'en donner une définition globale ?

Voici mon plan :

- I) Les points communs des régimes parlementaires...
 - A. La collaboration des pouvoirs
 - 1. La participation importante du Gvnt dans le travail législatif
 - 2. Le contrôle par le Parlement du travail exécutif
 - B. La responsabilité politique du Gvnt et la dissolution
 - 1. Question de confiance
 - 2. Motion de censure
 - 3. La dissolution

II) ... en réalité caractérisés par leur singularité

Et la je bloque... J'arrive pas à mettre en ordre mes idées, je voudrais parler du régime parlementaire moniste/dualiste mais j'ai remarqué qu'aujourd'hui tous sont monistes... Sinon j'ai pensé au bipartisme/multipartisme et enfin au régimes parlementaires majoritaires/rationnalisés...

Qu'en pensez vous ? Je débute juste en droit constit, j'aimerais avoir votre avis et savoir si je ne suis pas hors sujet...

Merci beaucoup !!

Par **gregor2**, le **08/10/2014** à **16:48**

Bonjour,

un tel plan sera normalement sanctionné, les titres type "science po" ne sont pas utilisés en droit (utilisation des "...") sauf autorisation expresse de la prof.

Votre plan est propre dans l'idée, n'oubliez pas qu'il faut trancher clairement, il ne faudrait pas tomber dans le I/ unicité II/ pluralisme, vous diriez une chose puis son contraire. Il ne s'agit pas non plus de ne faire qu'une liste de ressemblances / dissemblances .

J'irai chercher vers les régimes d'assemblées (et on en a eu dans l'histoire constitutionnelle Française) et vers les régimes parlementaires rationalisés qui flirtent avec le présidentielisme.

Ce son deux régimes parlementaires mais très différents.

Pour moi je n'irai pas trop vers le droit comparé géographiquement (après tout ce n'est pas dans votre cours) mais plus vers le droit comparé historiquement (sauf erreur de ma part vous étudiez l'histoire constitutionnelle depuis la RF non ?)

Et bienvenue sur le forum !

Par **Sarah**, le **08/10/2014** à **17:48**

Merci pour votre réponse !

Je vais changer la formulation de mon plan pour éviter une sanction alors.

En fait ce sujet se situe dans la fiche de TD traitant des régimes parlementaires du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie ce pourquoi je pense que la comparaison serait utile et je n'ai pas encore le cours magistral concernant cette fiche...

Grace aux docs du TD j'ai remarqué que ces régimes ont des modes scrutin différents, serait t-il possible que je le mette dans ma dissert ou c'est un hors sujet ?